

## CHAINONS DE LA MANDALLAZ ET DE LA MONTAGNE D'AGE

**Départements et communes concernées en Rhône-Alpes**

**Surface : 2 393 ha**

**Haute-Savoie**

ALLONZIER-LA-CAILLE, LA BALME-DE-SILLINGY, CHOISY, CRUSEILLES, CUVAT, EPAGNY, LOVAGNY, NONGLARD, POISY, PRINGY, SILLINGY,

### ZNIEFF de type I concernées par cette zone

74180001,74180002,74180003,74180004,74180005,74180006,74180007,

### Description et intérêt du site

De faibles superficies et altitude (moins de 1000 m), il s'agit de maillons de l'anticlinal du Salève isolés sous l'effet d'une série de failles coulissantes nord-ouest/sud-est. Sur le plan géologique, l'ensemble peut être rattaché à l'arc jurassien.

En dépit de la prédominance des substrats calcaires, des placages morainiques siliceux ou molassiques induisent localement (surtout au sud-ouest) une végétation acidophile.

En dépit des atteintes subies (urbanisation, assèchement de plusieurs zones humides...), L'ensemble conserve un grand intérêt d'ensemble dans le domaine naturaliste ; ainsi, les escarpements de faille locaux sont très favorables à l'installation d'espèces à affinités méridionales lorsqu'ils sont bien exposés (c'est notamment le cas de la falaise de la Mandallaz). De plus, la diversité des milieux est accrue par la persistance de plusieurs zones humides reliques, au pied des escarpements.

Ainsi, on peut citer parmi les habitats remarquables des mares de tourbières à sphaignes ; la flore des secteurs rocheux ou secs est très intéressante (Erable de Montpellier en limite d'aire, Aster amelle, Œillet velu, Fétuque du Valais, Orchis odorant, Gesse sphérique, Primevère oreille d'ours...) de même que celle inféodée aux zones humides (Laïche paradoxale, Orchis des marais, Saule rampant...).

En matière de faune remarquable, on peut citer des oiseaux rupicoles (Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Tichodrome échelette...), une belle colonie de Chamois ou une belle faune de reptiles et batraciens (Couleuvre d'Esculape, Crapaud calamite, crapaud Sonneur à ventre jaune...).

Le secteur abrite enfin un karst de type jurassien. Ce type de karst se développe sur un substrat tabulaire ou plissé ; il est caractérisé par l'abondance des dolines, l'existence de vastes « poljé » dans les synclinaux, la formation de cluses, et le développement de vastes réseaux spéléologiques subhorizontaux.

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de ce réseau dont les secteurs les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (secteurs rocheux, zones humides, pelouses sèches...) au fonctionnement fortement interdépendant.

L'ensemble remplit une fonction de corridor écologique, élément d'une liaison naturelle, au sein de l'« Avant-Pays » savoyard et à l'ouest de l'agglomération d'Annecy, entre le Salève et l'ensemble Val de Fier – massif du Gros Foug. Le maintien d'une continuité écologique entre la Mandallaz et la Montagne d'Age constitue à cet égard un enjeu très important.

Le zonage de type II traduit ainsi particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que corridor écologique, mais aussi zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées.

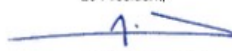
S'agissant du milieu karstique, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble présente par ailleurs un intérêt paysager, géologique, géomorphologique (avec notamment les carrières de Sillingy permettant l'observation du « miroir » de la faille du Vuache, citées à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes).

Cet intérêt est également d'ordre biogéographique (stations botaniques en situation marginale : « colonies méridionales » et autres) et même pédagogique du fait de la proximité immédiate de l'agglomération annécienne.

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé  
à la présente délibération du Grand Annecy en date  
du 20/02/2020 approuvant la révision du PLU d'Epagny,  
commune d'Epagny Metz-Tessy.

Le Président,



Jean-Luc RIGAUT.

## Milieus naturels

34.32	PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES
37.31	PRAIRIES A MOLINIE ET COMMUNAUTES ASSOCIEES
41.13	HETRAIES NEUTROPHILES
41.4	FORETS MIXTES DE RAVINS ET DE PENTES
54.2	BAS-MARAIS ALCALINS

## Flore

Erable de Montpellier	<i>Acer monspessulanum L.</i>
Vulpin fauve	<i>Alopecurus aequalis Sobol.</i>
Arabette auriculée	<i>Arabis auriculata Lam.</i>
Arabette nouvelle	<i>Arabis nova Vill.</i>
Asaret d'Europe	<i>Asarum europaeum L.</i>
Aster amelle (Marguerite de la Saint Michel)	<i>Aster amellus L.</i>
Calamagrostide blanchâtre	<i>Calamagrostis canescens (Weber) Roth</i>
Laîche paradoxale	<i>Carex appropinquata Schumacher</i>
Laîche poilue	<i>Carex pilosa Scop.</i>
Œillet arméria	<i>Dianthus armeria L.</i>
Fusain à larges feuilles	<i>Euonymus latifolius (L.) Miller</i>
Fétuque du valais	<i>Festuca valesiaca Gaudin</i>
Fraisier vert	<i>Fragaria viridis Weston</i>
Fumana fausse bruyère	<i>Fumana ericoides (Cav.) Gandoger</i>
Orchis odorant	<i>Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard</i>
Gypsophile des murs	<i>Gypsophila muralis L.</i>
Epervière mouchetée	<i>Hieracium pictum Schleicher ex Pers. gr.</i>
Ibérus amer	<i>Iberis amara L.</i>
Isolépis sétacé	<i>Isolepis setacea (L.) R. Br.</i>
Koelérie à grandes fleurs	<i>Koeleria macrantha (Ledeb.) Schultes</i>
Gesse noirissante	<i>Lathyrus niger (L.) Bernh.</i>
Gesse à graines sphériques	<i>Lathyrus sphaericus Retz.</i>
Limodore à feuilles avortées	<i>Limodorum abortivum (L.) Swartz</i>
Mélampyre à crêtes	<i>Melampyrum cristatum L.</i>
Orchis des marais	<i>Orchis laxiflora subsp. palustris (Jacq.) Bonnier &amp; Layens</i>
Orobanche du lierre	<i>Orobanche hederæ Duby</i>
Osyris blanc (Rouvet)	<i>Osyris alba L.</i>
Peucedan des montagnes	<i>Peucedanum oreoselinum</i>
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum (L.) Roth</i>
Potamogeton plantain	<i>Potamogeton coloratus Hornem.</i>
Primevère oreille d'ours	<i>Primula auricula L.</i>
Groseiller rouge	<i>Ribes rubrum L.</i>
Saule rampant	<i>Salix repens L.</i>
Scorzonère peu élevée	<i>Scorzonera humilis L.</i>
Sénéçon aquatique	<i>Senecio aquaticus Hill</i>
Tanaisie en corymbe	<i>Tanacetum corymbosum (L.) Schultz Bip.</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata Miller</i>
Trinie glauque	<i>Trinia glauca</i>
Valérianelle sillonnée	<i>Valerianella rimosa Bast.</i>

## Faune vertébrée

### Amphibien

Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>

### Mammifère

Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>
---------	----------------------------

### Oiseau

Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>

### Reptile

Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>
----------------------	--------------------------

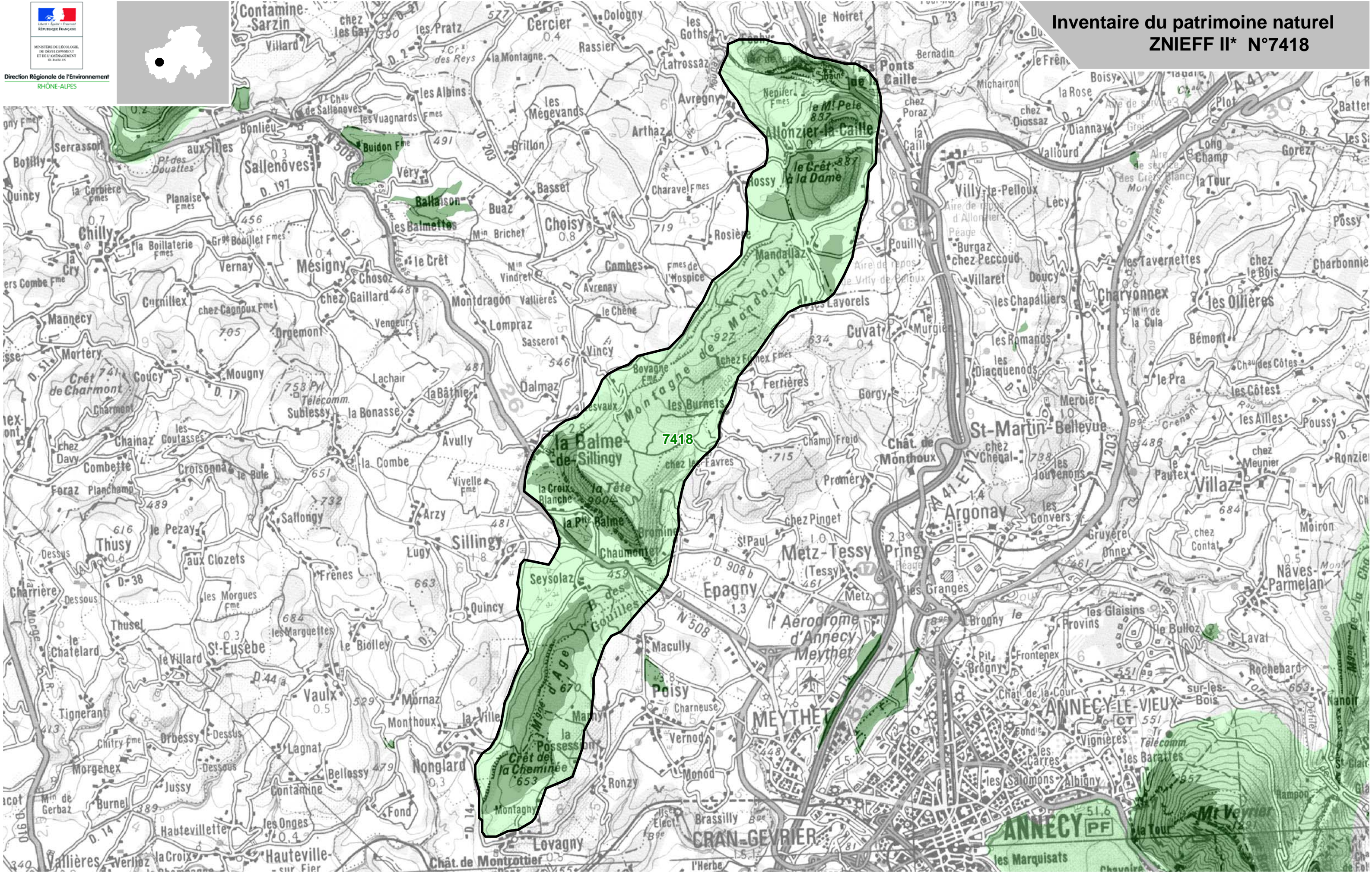
## Faune invertébrée

### Libellule

Agriion à pattes larges	<i>Platycnemis pennipes</i>
-------------------------	-----------------------------

# Bibliographie

Pas de donnée disponible



\* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007  
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire  
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anancy

**Légende**

- Périmètre de la ZNIEFF type 2
- Autres ZNIEFF type 2
- ZNIEFF type 1